



Prise de parole de Pierre Dherte

«Chaque année, l'Assemblée Générale de l'Union nous donne l'occasion de jeter un regard derrière nous, de tirer un bilan. Bilan annuel pour chacun d'entre-nous, bilan de l'Union, mais aussi, cette année, un bilan un peu plus personnel étant donné que pratiquement jour pour jour, cela va faire dix ans que j'ai en charge le poste d'administrateur et vice-Président de notre Union.

Dix ans que vous m'avez élu ou ré-élu. Comme vous savez, j'ai souhaité rejoindre le CA de l'Union pour y développer notamment l'article 3 de nos statuts, à savoir: « *la défense morale des professions de nos membres* ». Cela a parfois été difficile mais nous avons toujours été là, répondant présents depuis toutes ces années pour défendre concrètement et du mieux que nous pouvons les différentes professions de nos artistes bien souvent menacées. Et, pour la première fois dans l'histoire de l'Union, cette tâche a été assumée j'allais dire au quotidien et sans interruption pendant dix années. Ici ET là. Et ce, sous trois présidences différentes et avec un bureau ayant connu de nombreux administrateurs.

De plus, depuis le 15 février 2007 nous sommes également agréés en tant qu'ORUA par le gouvernement de la Communauté française pour représenter nos membres en toute légitimité. Nous avons comme mission de rendre un avis sur toute question de politique culturelle relative au secteur des arts de la scène, de l'audiovisuel et du cinéma. Le 15 février 2012, l'Union a été reconduite par la Ministre de la culture pour une période de cinq ans en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs agréée (ORUA). On nous refait donc confiance.

Il est vrai que ce fameux article 3 de nos statuts a souvent fait «*débat*» au sein de l'Union depuis des décennies : «*Faut-il se substituer aux syndicats ?*». «*Il faut garder l'église au milieu du village !*». «*Que chacun tient son especialité et les vaches seront bien gardées*». Il nous semble évident que la question ne se pose plus en ces termes aujourd'hui. Il n'y a pas de chasse gardée quand il s'agit de défendre l'intérêt général de nos membres artistes, d'émettre des avis aux ministres, de se concerter avec qui veut : proposer, réfléchir, entreprendre, divulguer, informer, sans tabous ni réserve. Ce n'est pas qu'un droit, c'est surtout notre devoir ! L'Union vise le rassemblement et c'est le moins qu'on puisse attendre de la plus ancienne association d'artistes en Belgique portant un tel nom.

Dès lors, comme l'écrivait un de nos présidents à l'Union : « *il ne nous semble pas qu'il y ait un quelconque danger de confusion ou de dispersion des efforts dès l'instant où ceux-ci convergent dans le même sens ... Nous ne serons jamais assez nombreux pour pousser le char trop lourd d'un emploi menacé dans un secteur dont on ne peut dire qu'il soit particulièrement florissant !* ». C'étaient les mots d'Eric Pradier, il y a ... vingt-huit ans !! Comme quoi !

Mais encore, notons que cette «*défense*» dont il est ici question ne se fait pas toute seule, dans notre coin, ou devant notre ordinateur. Elle n'est pas acquise d'office non plus ! Non, elle est le fruit de nombreuses concertations, comptes-rendus, débats, ... souvent

paisibles, parfois moins. Débats où finalement l'essentiel est de trouver un dénominateur commun qui convient à chaque partie. Et chaque partie peut avoir de très bonnes raisons d'avoir raison ! Ces débats, nous les avons notamment ici :

- Le Comité de Concertation des Arts de la scène, actuellement présidé par Martine Renders. Nous nous réunissons à la Fédération Wallonie-Bruxelles une fois par mois;
- Le Comité de Concertation du Centre de l'Audiovisuel et du Cinéma, présidé Frédéric Delcor. Ce comité se réunit lui aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles une fois par mois;
- ProSpere, la fédération des créateurs de l'audiovisuel et du cinéma (scénaristes, comédiens, réalisateurs) présidé par Luc Jabon. Nous nous réunissons à la SACD une fois par mois.
- Et puis il y a aussi toutes les réunions informelles qui se font ici et là, quand nous en avons le temps. C'est ainsi que nous sommes en contacts réguliers avec la SACD et Frédéric Young, avec des juristes comme Tanguy Rosen ou Serge Birenboom, Jean-Gilles Lowies, ex-administrateur à l'Union chargé de recherches à l'Observatoire des Politiques Culturelles, les syndicats, Gaëtan Vandeplas d'ArtistProjet, Benoît Vreux, directeur du Centre des Arts Scénique et du Cifas, pour ne citer qu'eux.

Parfois, l'un d'entre-nous souhaite monter au combat tout de suite, là, maintenant, car c'est le moment de le faire ou bien parce que les membres de son association se sentent particulièrement fragilisés.

C'est ce qui s'est passé l'année dernière quand l'Union a initié un courrier demandant de suspendre sans délai la directive de l'Onem du 19 décembre 2011 et être reçue au plus tôt en consultation dans les différents cabinets ministériels concernés. Nous avons reçu de nombreux témoignages et certains de nos membres se sont retrouvés dans des situations intolérables de précarité. Intolérable pour eux, intolérable pour l'Union des Artistes. Gaëtan Vandeplas de son côté nous avait lui aussi fait un rapport particulièrement alarmant avec de très nombreux dossiers d'artistes se retrouvant dans «le pétrin». Ce que nous n'acceptons pas, c'est que dans la majorité des cas, l'Onem n'appliquait même pas la loi en vigueur sur notre territoire. Cela devenait intolérable.

Ce courrier a été envoyé le 15 février 2012 au Premier Ministre, à la Ministre de la Culture, de l'Emploi ainsi qu'au directeur de l'Onem. La solidarité a très vite joué. Les partenaires de route cités plus haut nous ont tout de suite rejoints et ont immédiatement adhéré à la démarche. C'est ainsi qu'en quelques jours, nous avons réuni huit signatures en plus de la nôtre dont celle de l'ATPS (les techniciens du spectacle), la CTEJ (Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse), le CCAS (Comité de Concertation des Arts de la Scène), FAS (Fédération des Arts de la Scène), les deux Chambres Patronales de théâtres francophones, l'UPFF (l'Union des Producteurs de Films Francophones), ProSpere (la Fédération des Créateurs de l'Audiovisuel et du Cinéma).

Le 22 février 2012, nous recevions une réponse peu convaincante de la Ministre de l'Emploi Monica De Coninck stipulant notamment, je cite: « *qu'en ce qui concerne la circulaire de l'Onem, je (Monica De Coninck) souhaite souligner ... que cela ne comporte aucunement une révision de la législation en vigueur* ».

En d'autres termes : « *l'Onem est dans son droit et je la soutiens* ». Bon. Qu'à cela ne tienne. Chacun a continué la pression et la mobilisation au sein de sa propre fédération. ProSpere de son côté, l'Union du sien, la SACD et tous les autres aussi. Des juristes comme Tanguy Rosen ou Anne Rayet ont porté des dossiers en justice, les syndicats aussi. Nous avons finalement été reçus au Cabinet du Premier Ministre. Nous nous sommes réunis à maintes reprises. J'ai saisi le Comité de Concertation des Arts de la Scène. Bref, une année entière avec de nombreuses actions, des articles dans les médias, du lobbying et j'en passe.

Résultat des courses ? Apparemment, il y avait incontestablement plusieurs incohérences notoires dans cette fameuse directive de l'Onem étant donné que depuis la version qui a mis le feu au poudre jusqu'à la dernière en date, le texte a été revu et corrigé sur de nombreux points et à trois reprises. Pour la plupart d'entre-elles, ces corrections vont dans le bon sens que nous souhaitons tous. Et même si la dernière directive en date de janvier 2013 n'est pas parfaite, elle est nettement plus acceptable que les précédentes !

Les conclusions que nous tirons sont les suivantes:

- même si la loi sera toujours au-dessus d'une quelconque circulaire de l'Onem, cette dernière n'a plus à mettre les artistes face à des textes dont les directives sont parfois non recevables juridiquement. L'obscurantisme de ces directives administratives complexes, contradictoires et souvent incohérentes met le citoyen dans l'impossibilité de faire valoir ses droits fondamentaux tant ceux-ci sont difficilement perceptibles. L'Onem devrait également veiller à ne pas émettre tant de directives en si peu de temps, et surtout quand celles-ci sont de toute évidence en contradiction les unes par rapport aux autres. Elle devrait enfin veiller à rendre plus transparente sa communication, de manière proactive, vers les premiers acteurs concernés. Cette communication se doit en effet de concerner les fonctionnaires de l'Onem mais aussi - et surtout ? - les artistes à qui celle-ci est censée s'adresser.

Etonnement, la problématique autour de l'Onem a ouvert une brèche sur l'éternel « Statut de l'Artiste ». C'est ainsi que dès mars 2012, nous avons formé un groupe de réflexion avec ProSpere, la FGTB-CGSP culture, la SACD et l'Union des Artistes pour mieux cerner les incohérences actuelles mais surtout développer des pistes de réflexions et des propositions très concrètes sur le sujet. C'est comme cela que nous avons rassemblé nos idées et formalisé nos suggestions à l'adresse des responsables politiques et des autres partenaires du secteur à la Bellone, lors d'une conférence de presse, le 11 mai 2012.

Approximativement un mois plus tard, la Ministre Laanan initiait la première réunion de la Plateforme de concertation des Artistes qui s'est tenue en son cabinet le 29 juin 2012. Y étaient présents pas moins de trente personnalités représentant pratiquement tout le milieu artistique dans les secteurs des arts de la scène, de l'audiovisuel et du cinéma : délégués techniciens, musiciens de musiques classiques et non classiques, conteurs, comédien, réalisateurs, scénaristes, auteurs, artistes des arts forains et de la rue, etc. ... Mais aussi les syndicats d'employés et les présidents des chambres patronales francophones des arts de la scène, sans compter la Ministre Fadila Laanan et des représentants de l'administration.

Lors de cette réunion, nous avons présenté nos propositions et nos pistes de réflexions respectives et (ou) communes. On y a regretté le fait que le débat se soit centré en grande partie autour du thème du Visa Professionnel alors que d'autres propositions nous semblaient plus urgentes à mettre en place. Parmi ces propositions, il y en a une qui me tient particulièrement à coeur depuis plus dix ans, depuis les Etats Généraux de la Culture en fait, c'est le Guichet unique des Arts.

Voilà, pour toute information utile, visitez notre site où j'ai mis en ligne tous les textes et courriers évoqués dans ce discours».

En allant sur notre site www.uniondesartistes.be, cliquez sur l'onglet «*textes utiles à lire autour de l'AG 2013*». Vous y trouverez les textes suivants :

Au sujet du dossier Onem :

- «*Onem, circulez, y a rien à voir*» - Article de P.Dh., Bulletin de l'Union, décembre 2011;
- «*Courrier initié par l'Union et co-signé par neuf signataires demandant la suspension immédiate de la directive de l'Onem du 19 décembre 2011 et la consultation du secteur*»;
- «*Réponse de la Ministre Monica De Coninck au courrier des neuf signataires*» - Cabinet de la Ministre, 22/02/12;
- Article de la RTBF : «*Artistes : rien n'a bougé, ça va exploser !*» (P.Dh, 27/09/12)
- «*Avis et recommandations du CCAS*» - P.Dh pour le Comité de Concertation des Arts de la Scène - CCAS, mars 2013
- «*Dernière directive de l'Onem : nouveautés et ce qu'il faut savoir*». (P.Dh)

Au sujet du Statut des intermittents :

- «*Discours et propositions de l'Union des Artistes - Bellone - Conférence de presse, 11 mai 2012*» ainsi que les textes des autres participants à la conférence de presse;
- «*Lettre à Fadila Laanan initiée par Benoît Vreux et co-signée par ProSpere, l'Union des Artistes et la FGTB-CGSP-culture concernant les devoirs et obligations des opérateurs subventionnés au regard notamment des RPI, de l'article 1bis et des éventuelles sanctions à envisager en cas de non respect de ces nouvelles clauses qui devraient prochainement être inscrites dans les contrats programmes et conventions des opérateurs culturels concernés*» - octobre 2012
- Avis et propositions du CNT sur le statut des intermittents - 17/07/12

Et aussi:

- Composition du nouveau Comité de Concertation des Arts de la Scène
- Composition du Comité de Concertation de l'Audiovisuel et du Cinéma
- Renouvellement pour les cinq prochaines années de l'agrément de l'Union en tant qu'ORUA
- La nouvelle convention collective sectorielle qui entrera en vigueur en juillet 2013
- Les barèmes
- Le Guichet des arts

Pour l'Union,
Pierre Dherte